



Mairie de Montfaucon

14, rue des Fontaines
25660 MONTEFAUCON
03 81 81 45 71

mairie.montfaucon@wanadoo.fr
www.montfaucon25.fr

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du mercredi 19 juin 2019 à 20h

Le Conseil Municipal s'est réuni, en mairie, salle du conseil municipal, le mercredi 19 juin 2019 à 20h, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Pierre CONTOZ.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents :

Messieurs : Pierre CONTOZ, Michel CARTERON, Cyril DELITOT, Guy LAITHIER, Alain RICHARD, Jacques TONNERRE, Hervé TOURNOUX

Mesdames : Catherine ALLIMANN, Frédérique BICHET BRAILLARD à partir du point IV - 2, Stéphanie BOITEUX, Dominique GRISOT, Françoise JOURNOT, Christine MOLLIER, Corinne PETER, Géraldine VALLOT VUITTON

Absents excusés :

François BERTHET-TISSOT,
Frédérique BICHET BRAILLARD jusqu'au point IV - 1
Renaud GAUDILLÈRE donne procuration à Géraldine VALLOT VUITTON

Absent :

Nicolas-Alessandro SAURET

1 – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose Stéphanie BOITEUX comme secrétaire de séance.

Approuvé à l'unanimité.

2 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

A l'ordre du jour présenté est ajouté le pont IV – 5 : scolarisation des élèves de la Malate à Roche-lez-Beaupré : frais

Ainsi complété, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 MAI 2019

Sans modification, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

4 – AFFAIRES DE VOIRIES, RESEAUX et BATIMENTS

◇ **Réfection chemin du Mont** : Le Maire présente le bilan des travaux pour un montant de 147 522.12 €. Déduction faite des aides et du FCTVA, le reste à charge communal s'élèvera à 18 601.12 € **Bilan adopté à l'unanimité.**

◇ **Nouveau prestataire pour la benne à déchets verts** : Le Maire rappelle le contrat avec SUEZ RV Centre Est pour la mise à disposition et l'enlèvement des déchets verts. Au regard des augmentations proposées, le Maire a consulté l'entreprise CUINET DECHETS de Tarcenay. Les prix proposés sont bien inférieurs à ceux du prestataire actuel. **L'offre de CUINET DECHETS est adoptée à l'unanimité.**

◇ **Acquisition d'un nettoyeur haute pression : résultat de la consultation** : L'offre mieux disante de LAVAGE CHIMIE25 de Saône **est retenue** pour un appareil avec enrouleur de tuyau au prix de 3 000 € TTC.

◇ **Travaux appartement 1 rue de l'église** : Hervé TOURNOUX rappelle la nécessité d'installer une nouvelle ventilation dans les communs pour éviter ainsi les problèmes d'humidité de dégradations. **L'offre retenue est celle de l'entreprise Gilbert FLEURY pour un montant de 2 160.84 € TTC.** A la suite, les services techniques interviendront pour quelques interventions.

◇ **Toilettes sèches à la cabane de chasse** : Hervé TOURNOUX rappelle la nécessité de construire des toilettes sèches, compte tenu de la fréquentation de plus en plus importante par les randonneurs et les locataires de la cabane de chasse. Il propose :

- La construction du soubassement par l'entreprise Julien ARDIET : 2 969.95 € sans taxe
- Le montage et l'entretien, via convention par l'ACCA et les Anciens Combattants

Adopté à l'unanimité.

◇ **Amélioration – sécurisation du skate-park** : le Maire présente le bilan de ce chantier pour un montant de travaux de 25 734.25 €. Déduction faite des aides et du FCTVA, le reste à charge communal sera de 7 249.25 €. **Bilan adopté à l'unanimité.**

5 - AFFAIRES D'INTERCOMMUNALITE

◇ **CAGB groupement de commandes : contrôle réglementaire des aires de jeux pour enfants**
Le Maire rappelle l'obligation légale d'un contrôle annuel obligatoire des aires de jeux, par un cabinet agréé. La CAGB offrant un groupement de commande pour cette prestation, il propose d'y adhérer. **Adopté à l'unanimité.**

◇ **VIA FRANCIGENA : assemblée générale du 14 juin**. Le Maire expose la tenue de cette assemblée générale à Besançon en présence de nombreuses délégations étrangères et françaises. Un des problèmes soulevé est le manque d'hébergement. HABITAT25 reprenant l'aménagement de la maison, rue du Château, il propose de leur exposer la création d'un gîte communal de 8 places. **Adopté à l'unanimité.**

6 – AFFAIRES SCOLAIRES, SOCIALES ET ASSOCIATIVES

◇ **Fourniture de repas pour la cantine : consultation** : Conformément à la demande du contrôle de légalité, Corinne PETER, Adjointe propose de lancer une consultation pour la fourniture et la livraison, en liaison froide, des repas pour la cantine scolaire et les centres de loisirs. Remise des offres, le 8 juillet à 12h en mairie. **Adopté à l'unanimité.**

◇ **ALSH camp pour les adolescents** : Corinne PETER, Adjointe, rappelle que chaque année, en août, l'association des Familles organisait un camp pour les ados de 13 à 16 ans. Elle propose, pour ne pas perdre le bénéfice du Contrat Enfance Jeunesse de la CAF et compte tenu des demandes de parents d'envisager que la commune reprenne cette activité en régie. Après débat, le conseil unanime décide d'organiser ce camp ados si toutes les conditions sont remplies, à savoir :

- Inscription de 10 ados âgés de 13 à 16 ans
- Date : du 26 au 30 août 2019
- Lieu / Bellecin – lac de Vouglan dans le Jura
- Participation des familles : 175 €

Adopté à l'unanimité.

◇ **ALSH Ruche d'été et camp ados : demandes d'habitants d'autres communes** : Corinne PETER, Adjointe, expose les demandes de familles n'ayant aucune attache au village et qui souhaitent que les enfants soient inscrits à la Ruche d'été ou au camp ados.

A l'issue du débat, le conseil municipal unanime :

- **Retient l'inscription des enfants extérieurs, dans les limites des capacités d'accueil et selon l'ordre d'arrivée**
- **Fixe les tarifs ainsi :**
 - **ALSH Ruche :**
 - ❖ **60 € / semaine pour une fréquentation formule 1**
 - ❖ **125 € / semaine pour une fréquentation formule 2 (5 jours)**
 - **Camp ados : 200 € / semaine**

Ces tarifs sont retenus pour l'ensemble des ALSH communaux

◇ **Scolarisation des élèves de la Malate à Roche-lez-Beaupré : frais**. Le Maire rappelle que deux enfants de la Malate sont scolarisés à Roche-lez-Beaupré. Le montant des frais engagés par la commune s'élève à 1 295 € pour l'année scolaire 2018 / 2019. **Le conseil unanime autorise le Maire à procéder au règlement de cette somme.**

7 – AFFAIRE DE PERSONNELS

◇ **Ticket mobilité pour le personnel** : proposition du Conseil Régional. : Le Maire expose ce nouveau dispositif pour les agents qui effectuent plus de 60 km aller-retour pour se rendre à leur travail et sans qu'ils puissent bénéficier de transport en commun. Un seul agent communal est concerné. L'aide communale est de 30 € / mois (sur 11 mois). Le Conseil Régional apportant un remboursement de 15 / mois (sur 11 mois). **Adopté à l'unanimité.**

◇ **ALSH Ruche d'été et chantiers jeunes : état du personnel**. Corinne PETER propose l'encadrement de ces activités ainsi :

Ruche :

- Direction du centre : Laurène GRANDCLAUDE - BPJEPS
- Animateurs (règlementation : 1 pour 12 + 6ans et 1 pour 8 – 6ans) :
 - ✓ Chloé GUICHARD car équivalence BAFA qualifiée
 - ✓ Yahel GOSKOVA, BAFA stagiaire
 - ✓ Léa JUILLET, BAFA stagiaire
- Personnel de restauration : Klodjana ZGJONA

Chantiers jeunes :

- Direction : Régis SAVOURET – animateur territorial
- Animateur : Pierre-Nicolas ROTH, stagiaire BAFA

Recrutements proposés :

- Chloé GUICHARD : vacation du 8 juillet au 2 août 2019
- Léa JUILLET : vacation du 8 juillet au 2 août
- Pierre-Nicolas ROTH : avenant au CDD du 5 juillet au 30 août 2019

Adopté à l'unanimité.

8 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

◇ **Redevance pour occupation du domaine privé communal par RTE** : RTE ayant occupé le domaine communal en 2018, et conformément à la réglementation en vigueur, le Maire adressera un titre de paiement de 46.42 €. **Adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Maire informe le conseil :

◇ **Petits travaux de voiries** : Hervé TOURNOUX, Adjoint rappelle les travaux réalisés :

- rue de la Pérouse, rehaussement du caniveau : 1 040 € - entreprise Patrick BEAUD
- Carrefour Regardot / Vue des Alpes, pose de 17 ml de bordures de protection contre la délinquance routière : 1 445 € - entreprise Patrick BEAUD
- Rue du Château, nivellement d'une parcelle : 950 €
- Chemin du Lavoir de la Chaintre, remplacement de la trappe de sécurité sur la citerne : 1 087.92 € - entreprise GENNIFERSON et pose par les services techniques.

◇ **Travaux engagés par la CAGB dans la cadre de sa compétence voirie.** : Le Maire expose que d'ici l'automne, la CAGB procèdera au balayage général de la commune et au retraçage des marquages existants.

◇ **Compte rendu du conseil d'école du 18 juin 2019** : Corinne PETER, Adjointe fait un compte rendu de ce dernier conseil de l'année scolaire.

- Répartition prévisionnelle des effectifs

PS-MS	MS-GS	CP-CE1	CE1-CE2	CE2-CM1	CM2
18+8=26	7+16=23	17+7=24	16+8=24	5+19=24	22

- Bilan pédagogique du trimestre : encore de nombreux projet et sorties passées ou à venir :
 - la Semaine de la marche et du vélo à l'école », du 13 au 17 mai.
 - Semaine de la fraternité et de la lutte contre les discriminations
 - Livre élu + sortie Expo Livre élu
- Fonctionnement : 2 exercices inopinés d'alerte-incendie ont eu lieu ce trimestre : le 5 avril et le 4 juin. Tout s'est bien passé.
- A noter l'attitude anormale de deux parentes d'élèves.

◇ **Déclarations préalables accordées** :

- Albert TISSERAND : remplacement de la porte d'entrée
- Isabelle LORENZI : remplacement des menuiseries extérieures, obstruction d'une fenêtre façade sud et une autre façade est.
- Mansour BOUBEKEUR : pose d'un bardage

◇ **Permis de construire délivrés** :

- Emilien ROUX / Manon MORARD : construction d'un muret en limite séparative et : fermeture de l'appentis sur façade nord-est
- Jérôme PIZZUTO : modification coloris enduit façades et menuiseries extérieures

◇ **Permis de démolir** : Alexandre EME : démolition de la maison existante

◇ **Permis d'aménager** : David BAUDIQUÉY : découpage de la parcelle en 3 lots à bâtir

◇ **Renonciation au droit de préemption urbain.** Elle a concerné une maison, en zone UB, sur un terrain de 2674 m², rue de Wurtemberg

◇ **Situation au château médiéval** : le Maire rappelle que la proposition de « feuille de route 2019 / 2024 » sera présentée au prochain conseil municipal. Par ailleurs, il rappelle que la remise du petit mobilier archéologique aura lieu, en mairie, ce vendredi prochain.

A 22h45, le Président lève la séance.

Stéphanie BOITEUX
Secrétaire de séance

Pierre CONTOZ
Maire